

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi 07 Décembre à 09h30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Guy CHAZOT, Mireille CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Gérard ROURE.

Absent (1) : Thibault CALMARD

Procuration (0) : /

Nombre de votants : 9

Secrétaire de séance : Danièle HORTALA

Date de la convocation : 29/11/2024

**5 ► PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTIONS – 2EME TRANCHE TRAVAUX EGLISE
SAINT-PIERRE**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil le souhait de poursuivre les travaux de réfection de l'Eglise Saint-Pierre. Il convient désormais de délibérer concernant la tranche 2 « ravalement de façades ».

Selon les devis et actes d'engagement des différentes entreprises, les travaux de la tranche 2 s'élèvent à 165 411,36, répartis comme suit :

- Travaux de maçonnerie : Ent Geneste 150 024,80 € H.T.
- Travaux de décors peints : Ent AKIN 6 699,06 € H.T.
- Travaux de vitraux : Ent. TRIFORIUM 8 697,50 € H.T.

Les honoraires de maîtrise d'œuvre pour la tranche 2 s'élèvent à 7 371,45 € HT, répartis comme suit :

- VISA : 3 % x 21 061,31 € 631,83 € H.T.
- DET : 28 % x 21 061,31 € 5 897,17 € H.T.
- AOR : 4 % x 21 061,31 € 842,45 € H.T.

Afin de financer cette tranche 2, il convient de solliciter des subventions auprès de la DRAC (Direction des Affaires Culturelles), du Conseil Régional et du Conseil Départemental, sur le montant ci-après :

Montant des travaux éligibles	165 411,36 € H.T.
Honoraires de maîtrise d'œuvre	7 371,45 € H.T.
Coordination SPS	2 080,00 € H.T.
MONTANT TOTAL DE L'OPÉRATION	174 862,81 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ charge Monsieur le Maire de monter les dossiers de demandes de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;

↳ accepte le plan de financement suivant pour les travaux de la tranche 1 :

- * Subvention DRAC 25 % de 174 862,81 € : 43 715,70 €
- * Subvention Conseil Régional 30 % : 52 458,84 €
- * Subvention Conseil Départemental 24 % : 41 967,07 €
- * Autofinancement : 36 721,19 €

AR Prefecture

063-216303099-20241207-20241207_05-DE
Reçu le 09/12/2024

↳ autorise M. Le Maire à signer les ordres de service de la tranche 2 seulement quand les accords de subventions seront obtenus

↳ autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la constitution des dossiers

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

